

M. Andras: Monsieur l'Orateur, on a consulté l'Auditeur général au sujet de la commission royale, et il est tout à fait d'accord. Je ne vois donc pas pourquoi on parle de répudiation, à moins que l'opposition ne veuille engager un débat sur la scène politique. L'Auditeur général se félicite de cette initiative. Quant au changement à apporter à la forme des prévisions budgétaires, j'aimerais que le député s'entende avec le député de Vegreville qui m'a clairement rappelé, lorsque j'ai pris la direction de ce portefeuille, de ne pas apporter ces changements tant qu'elles n'auront pas été renvoyées au comité des comptes publics.

M. McGrath: Je voudrais poser une autre question supplémentaire. Puis-je demander au ministre s'il essaie de faire croire à la Chambre que l'Auditeur général, qui, en fait, a été désavoué par la création de cette commission royale d'enquête, a lui-même approuvé la création de cette commission? Est-ce cela que le ministre veut dire à la Chambre?

M. Andras: C'est exact, monsieur l'Orateur.

LES REMARQUES DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL AU SUJET DU
RAPPORT PROVISOIRE SUR L'AMÉLIORATION DU SYSTÈME DE
COMPTABILITÉ

M. J. H. Horner (Crowfoot): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question à l'Auditeur général.

Des voix: Oh, oh!

● (1440)

Une voix: Touché, Jack!

M. Horner: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au président du Conseil du Trésor qui se prend pour l'Auditeur général. Ma question a trait au Conseil du Trésor. L'Auditeur général présente de temps à autre un rapport qui est déposé sur le bureau de la Chambre et dans lequel il fait état de ses conclusions concernant le système de comptabilité du gouvernement et signale les nombreux écarts qu'il y a décelés. Le président du Conseil du Trésor soutient aujourd'hui que tous les correctifs ont été apportés dans le rapport provisoire déposé à la Chambre vendredi dernier. S'ils sont tous là, pourquoi alors—et c'est là ma question—l'Auditeur général a-t-il dit:

... les responsables directement intéressés ne semblent pas saisir parfois toute l'importance de certaines lacunes graves ni découvrir les moyens de les combler...

Je pourrais lire le paragraphe en entier, mais cette courte phrase en dit assez pour démontrer que le rapport provisoire ne satisfait pas l'Auditeur général.

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, l'Auditeur général, à n'en pas douter, a recommandé la création du poste de contrôleur général. Nous ne le nions pas; nous disons que cette recommandation suscite un certain intérêt, mais elle aurait des incidences sur d'autres questions importantes relatives à l'ensemble du processus parlementaire et de l'imputabilité. Voilà toute l'affaire. Quant au reste des recommandations qu'il a faites, nous en tenons un compte sérieux. En fait, nous avons pris cette suggestion tellement au sérieux que nous voulons aller au-delà de la

Questions orales

recommandation fondamentale et nous assurer que, quelles que soient les mesures que nous jugerons utile de prendre, elles s'adapteront aux autres tendances importantes qui découlent du processus parlementaire.

L'INSUFFISANCE DU PERSONNEL DU CONSEIL DU TRÉSOR POUR
LA SURVEILLANCE DES DÉPENSES PUBLIQUES—LA
PUBLICATION DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION

M. J. H. Horner (Crowfoot): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Dois-je comprendre que l'Auditeur général s'occupe de gestion et de surveillance? Pourtant le secrétariat du Conseil du Trésor s'occupe surtout de répartition des ressources. Si le secrétariat qui distribue les ressources a aussi le droit de gérer et de surveiller ses propres dépenses, comment peut-il en rendre compte? Puis-je en même temps poser au ministre une autre question concernant ce secrétariat? Pourquoi n'a-t-il que 20 employés? Comment peuvent-ils faire le travail qui, d'après l'Auditeur général est très pressant et dont il veut se charger lui-même?

L'hon. Robert K. Andras (président du Conseil du Trésor): Monsieur l'Orateur, c'est parce que nous reconnaissons pleinement que cette question est grave et qu'il y a lieu d'améliorer la gestion et la surveillance des finances que nous avons créé pour la première fois cette année un organisme au sein du Conseil du Trésor. Nous avons nommé un sous-secrétaire chargé d'établir et d'assumer lui-même les fonctions que l'Auditeur général assignerait au contrôleur général qu'il est question de nommer.

M. Horner: Oui, mais il ne publie pas ses rapports.

M. Andras: Toutes ces fonctions ont d'ores et déjà été établies. Cette direction est maintenant entrée dans sa première phase. J'ai comparu devant un comité ce matin au sujet des demandes de crédits pour renforcer l'organisation du service. Si je puis me permettre de parler d'un autre domaine où il y a un système de contrôle analogue, je dirai que le personnel de l'Auditeur général va s'accroître considérablement comme on le verra à l'étape de la deuxième lecture et de la résolution finale sur la mesure concernant le vérificateur général.

M. Horner: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une rapide question supplémentaire? Les rapports du nouveau secrétariat que le ministre vient de créer seront-ils rendus publics et seront-ils accessibles à la Chambre et à la population?

M. Andras: Monsieur l'Orateur, l'Auditeur général lui-même a fait savoir que le contrôleur général qu'il propose agirait comme arbitre, précise-t-il, auquel le Parlement et le gouvernement pourraient l'un et l'autre se fier. Il recommande maintenant que ce contrôleur soit rattaché au Conseil du Trésor. Par conséquent, toute mesure qui serait prise à l'égard du contrôleur général sous l'empire du Conseil du Trésor s'appliquerait également au secrétaire adjoint. Tout ce dont il est question pour le moment, c'est d'un secrétaire adjoint qui ferait rapport au secrétaire, au président du Conseil du Trésor et au Conseil lui-même, et non d'un autre sous-ministre qui ferait rapport au président du Conseil du Trésor. Voilà la différence pour le moment.